



COURSE D'ECOLE

Ses conditions

Assurance – Responsabilités :

- L'élève participant doit être assuré en cas de maladie, d'accident et responsabilité civile (RC). Il est de la responsabilité des parents de s'assurer que leur enfant soit couvert pour ces cas-là. Quant à celle des adultes accompagnants, elles sont à leur propre charge.
- Véronique Stucky décline toute responsabilité en cas d'endommagement ou de perte de matériel.
- Les parents, les enseignants renoncent à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, et notamment en cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant dans le cadre de la participation de l'élève à l'activité organisée.
- En cas d'accident, la responsable prendra toutes les mesures nécessaires.

Modalités pratiques :

- Les téléphones portables et autres appareils électroniques ne sont pas admis durant cette journée en forêt.
- Les élèves s'engagent à respecter les règles de vie établies en début de journée et le matériel mis à leur disposition.
- En cas de conditions météorologiques défavorables, la responsable se réserve la possibilité d'adapter le contenu de la journée. Le cas échéant, il sera proposé des activités à l'abri dans un lieu couvert.
- La protection la plus adaptée contre les tiques est de bien couvrir la peau. Un spray répulsif est vivement recommandé.
- Il est important que chaque élève porte des vêtements qu'il peut salir.
- L'élève amène son sac à dos de préférence imperméable, avec l'équipement nécessaire pour la journée : une gourde d'eau, des mouchoirs, de la crème solaire, un vêtement de pluie, des lunettes de soleil si nécessaire, une casquette et un pic-nique.

Santé :

- Si un élève présente un problème de santé aigu (fièvre, vomissement, toute autre maladie transmissible), il ne pourra pas participer à cette journée. En cas de maladie chronique (ex : allergie), les adultes accompagnants devront être informés des éventuelles mesures à prendre. L'élève arrive donc en bonne santé afin d'optimiser la réussite de la journée.

Annulation :

- Toute annulation annoncée 30 jours avant la date prévue n'entraînera aucun frais.
- 21 jours avant la date prévue : un tiers du montant total sera exigé.
- 14 jours avant la date prévue : la moitié du montant total sera exigé.
- 7 jours avant la date prévue : l'entier du montant total sera exigé.
- En cas de conditions météorologiques extrêmes lorsque la forêt représente un danger pour les élèves (tempête, fortes chutes de pluie...), le montant complet sera remboursé.
- Je me réserve le droit d'annuler la course d'école pour toute raison indépendante de ma volonté (maladie, accident, ...). Dans ce cas le prix de la journée est remboursé.

Paiement :

- Le versement des 450.- peut se faire soit par virement bancaire sur le compte IBAN CH90 8012 9000 0084 1032 4 auprès de la Banque Raiffeisen Moléson, bénéficiaire Véronique Stucky, soit par Twint au numéro 079 220 14 84.

Ces informations générales ont été établies en mai 2020 ; elles peuvent subir des modifications.